



20^E RALLYE
PAYS DE SAINT-YRIEIX
9-10 SEPTEMBRE 2023 **7^E VHC**



Date : 17 juillet 2023

Heure : 15h00

ADDITIF ORGANISATION n°1
RECTIFICATIF DROITS ENGAGEMENT 7^{ème} RALLYE VHC

Doc : 1.1

De : L'organisation

A : Tous les Concurrents et membres d'équipage du 7^{ème} Rallye VHC

Nombre de pages :1

Pièce jointe : 0

Objet : Modifications Règlements Particuliers 7^{ème} Rallye VHC - PAYS DE SAINT YRIEIX

Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :.....~~480 €~~ **420 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs :.....~~960 €~~ **840 €**
- Réduction de 50 € par membre de l'ASA Saint MARTIAL

Pour l'organisation

Laurent MAZAUD